



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du conseil des commissaires**  
**13 décembre 2017**

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

***Critères d'inscription***

Critères d'inscription

**CC-171213-TS-0058**

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) stipule qu'une commission scolaire doit adopter des critères d'inscription après consultation du comité de parents;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté sur la politique n° 2014-TS-04 : Critères d'inscription et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

ATTENDU QUE la période d'inscription des élèves, conformément à la politique, est la suivante :

- Réinscription : à compter du dernier lundi de janvier de chaque année pour une période de cinq jours consécutifs;
- Inscription : la première semaine complète de février jusqu'au dernier jour ouvrable du mois;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la politique n° 2014-TS-04 : Critères d'inscription;

ET QUE la politique demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

**Adopté à l'unanimité**

### ***Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles***

Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles ATTENDU QUE la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (projet de loi 87) (la Loi) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;

**CC-171213-CA-0059** ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171025-CA-0032, désignant le commissaire à l'éthique comme la personne responsable de recevoir les divulgations d'actes répréhensibles et d'en faire le suivi;

ATTENDU QUE la Loi exige l'établissement d'une procédure facilitant les divulgations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est d'avis qu'une politique conviendrait mieux à ses besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet de politique n° 2018-CA-23 : Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 14 décembre 2017 et se terminant le 12 janvier 2018, avec la personne responsable de recevoir les divulgations d'actes répréhensibles et d'en faire le suivi.

**Adopté à l'unanimité**

---

### ***Politique sur les arts et la culture dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier***

Politique sur les arts et la culture dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-090623-ED-0137 approuvant la politique n° 2009-ED-10 : Promotion des arts et de la culture dans nos écoles;

**CC-171213-ED-0060**

ATTENDU QUE le contenu de cette politique ne répond plus aux besoins de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a confié à la direction le mandat de réévaluer cette politique dans le but d'en faire une procédure;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abroge la politique n° 2009-ED-10: Promotion des arts et de la culture dans nos écoles;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la procédure n° 2009-ED-10 : Promotion des arts et de la culture dans nos écoles.

**Adopté à l'unanimité**

---

***Regroupement lavallois pour la réussite éducative – représentant au conseil d'administration***

**Regroupement lavallois pour la réussite éducative – représentant au conseil d'administration**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170208-CA-0055, approuvant la constitution en personne morale de la Table interordres de Laval sous le nom Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ);

**CC-171213-CA-0061**

ATTENDU QUE le RLPRÉ a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de nommer un représentant pour siéger à son conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la présidente **Jennifer Maccarone** pour siéger au conseil d'administration du Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ) à titre de représentante de la commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité**

---

***Prolongation des arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier***

Prolongation des arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-HR-0083 approuvant la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier jusqu'au 31 décembre 2017;

**CC-171213-HR-0062**

ATTENDU QUE ces arrangements locaux doivent faire l'objet d'une prolongation supplémentaire pour permettre aux parties de mener les négociations nécessaires en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective des enseignantes et enseignants représentés par l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec;

ATTENDU QUE les récents pourparlers entre le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont mené à une entente pour prolonger les arrangements locaux actuels jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation des membres du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires approuve la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties.

**Adopté à l'unanimité**

---

### ***Prolongation des arrangements locaux – personnel professionnel***

Prolongation des  
arrangements locaux –  
personnel professionnel

**CC-171213-HR-0063**

ATTENDU QUE les arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent faire l'objet de négociations en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats de professionnelles et professionnels, représentée par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ);

ATTENDU QUE les parties n'ont pas terminé les négociations et ont convenu de prolonger les arrangements locaux actuels entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires approuve la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties.

**Adopté à l'unanimité**

---

### ***Projet de complexe sportif – école secondaire Laval Junior***

Projet de complexe sportif –  
école secondaire  
Laval Junior

**CC-171213-MR-0064**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite entreprendre la construction d'un complexe sportif à Laval;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dispose du terrain approprié pour y construire un tel centre;

ATTENDU QUE ce projet demande la participation de nombreux intervenants;

ATTENDU QUE ce projet bénéficiera à la fois la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la communauté lavalloise;

ATTENDU QUE ce complexe intérieur rendrait possible la pratique de sports tout au long de l'année, peu importe les conditions climatiques;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis sur pied le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à mettre aux normes, à aménager ou à construire des installations sportives et récréatives;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur général adjoint, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le projet de construction d'un complexe sportif à Laval afin de profiter du soutien financier accordé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par l'entremise du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **Engagement de professionnels – construction d'un gymnase – école alternative Phoenix**

### **Architecture**

Engagement de professionnels – construction d'un gymnase - école alternative Phoenix

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170927-MR-0022, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement de professionnels pour la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

Architecture

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres public ont été ouvertes le 28 novembre 2017;

**CC-171213-MR-0065**

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 décembre 2017 pour étudier toutes les soumissions reçues en architecture et ont préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de **Bergeron Thouin Associés Architectes inc.**, pour la préparation des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres en architecture et la supervision des travaux lors de la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes;

QU'à la réception des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents, conformément à l'annexe 10 du règlement n° 2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

---

**Adopté à l'unanimité**

## **Engagement de professionnels – construction d'un gymnase – école alternative Phoenix**

### **Génie civil et structural**

Engagement de professionnels – construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170927-MR-0022, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement de professionnels pour la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

Génie civil et structural

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres public ont été ouvertes le 28 novembre 2017;

**CC-171213-MR-0066**

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 décembre 2017 pour étudier toutes les soumissions reçues en génie civil et structural et ont préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la firme **Les Services EXP inc.** pour la préparation des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres en génie civil et structural et la supervision des travaux lors de la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

QU'à la réception des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents, conformément à l'annexe 10 du règlement n° 2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **Engagement de professionnels – construction d'un gymnase – école alternative Phoenix**

### **Génie mécanique et électrique**

Engagement de professionnels – construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170927-MR-0022, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement de professionnels pour la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

Génie mécanique et électrique

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres public ont été ouvertes le 28 novembre 2017;

**CC-171213-MR-0067**

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 décembre 2017 pour étudier toutes les soumissions reçues en génie mécanique et électrique et ont préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la firme **Les Services EXP inc.** pour la préparation des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres en génie mécanique et électrique et la supervision des travaux lors de la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

QU'à la réception des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents, conformément à l'annexe 10 du règlement n° 2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**